

Rapport n°5

Auturizzazione d'occupazione di u Vechju Portu da u Club Nautique Bastiais è l'associu l'association Hub Corsica

Autorisations d'occupation du Vieux-Port pour le Club Nautique Bastiais et l'association Hub Corsica

Plusieurs organismes ont sollicité l'occupation à titre gratuit de places d'amarrage au sein du Vieux-Port de Bastia dans le cadre d'actions présentant un intérêt sportif, environnemental et de valorisation du territoire communal et plus largement insulaire.

D'une part, l'association Club Nautique Bastiais, dont le siège est situé au Vieux-Port de Bastia, a organisé la régates du Grand Prix de la Ville de Bastia le 14 juin 2026 et la Settembrina est prévue le 5 septembre 2026.

Par courrier du 15 mai 2026, son président, Monsieur Charles-Hubert Poitrat, a sollicité la gratuité des emplacements destinés à l'accueil de voiliers provenant des ports de plaisance limitrophes et participant à ces compétitions. Le montant de la redevance correspondant à cette occupation est estimé à 630 € par manifestation, soit 1260 € au total.

D'autre part, l'association HUB CORSICA a sollicité, par courrier du 5 mai 2026, la mise à disposition gratuite d'un emplacement au Vieux-Port de Bastia pour l'accueil du navire à voile latine « Zigoela », du 14 au 18 juin 2026. Cette escale s'inscrit dans un programme de coopération transfrontalière visant à promouvoir la protection des milieux marins, l'économie circulaire et le développement durable en Méditerranée. Le montant de la redevance correspondant à cette occupation est évalué à 317,52 €.

Compte tenu de l'intérêt sportif, éducatif, environnemental et promotionnel de ces manifestations pour la Ville de Bastia, il est proposé d'accorder la gratuité des occupations du domaine public portuaire sollicitées par le Club Nautique Bastiais et l'association HUB CORSICA.

En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port au Club Nautique Bastiais dans le cadre des régates « Grand Prix de la Ville de Bastia » et la Settembrina ».
- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port à l'association Hub Corsica pour la durée du séjour.